

Mémorandum à l'attention du secrétaire général du Conseil de l'Europe sur l'hymne européen (2 mars 1972)

Légende: Ce mémorandum du 2 mars 1972, adressé au secrétaire général du Conseil de l'Europe, fait part des difficultés rencontrées lors des négociations visant à ce que le chef d'orchestre autrichien, Herbert von Karajan, renonce à ses droits d'auteur sur la partition officielle de l'hymne européen.

Source: Conseil de l'Europe. Mémorandum à l'attention du Secrétaire Général, Objet: Hymne européen. MdB/js. Maud de Boer. [s.l.]: 2 mars 1972. 1 p.

European anthem. Documents. [EN LIGNE]. [s.l.]: Council of Europe, Library and Archives, [19.09.2005]. Disponible sur <http://info.coe.int/archives/hist/hymn/default.asp>.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/memorandum_a_l_attention_du_secretaire_general_du_conseil_de_l_europe_sur_l_hymne_europeen_2_mars_1972-fr-d7fa6af0-5623-4c4c-acbf-4c593c992c9d.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Mémoire à l'attention du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (2 mars 1972)

Confidentielle

le 2 mars 1972

OBJET : Hymne européen

Suite à votre demande, j'ai téléphoné le 28 février à M. Jucker, le manager de M. von Karajan pour fixer une rencontre avec vous ici à Strasbourg.

M. Jucker, qui sera jusqu'en avril à Berlin, m'a répondu qu'il lui était extrêmement difficile de se déplacer, vu son agenda très chargé. Il a ajouté qu'il estimait avoir déjà suffisamment exposé son point de vue à M. Hertwig, notamment en ce qui concerne la question des droits d'auteur. Bien que j'aie insisté, M. Jucker a promis de vous téléphoner le 6 mars au lieu de venir à Strasbourg.

D'autre part, M. Hertwig vous a soumis un projet de réponse (ci-joint) à la lettre de M. Jucker du 18 février, dans lequel il réitère l'intérêt que vous portez à ce que M. von Karajan renonce à ses droits d'auteur.

Personnellement, je pense qu'il sera difficile de changer la position de M. Jucker, même s'il vient à Strasbourg, pour en discuter, comme le propose également M. Hertwig, et c'est la raison pour laquelle je vous suggère de prendre personnellement contact avec M. von Karajan, puisqu'il est bien possible que M. von Karajan adopte une attitude différente de celle de son manager à votre égard.

D'autre part, je vous rappelle que lors de leur 208ème réunion, les Délégués seront invités à prendre note de la partition de l'hymne européen avant sa publication; (à vrai dire ils écouteront d'une bobine la version créée par M. von Karajan).

Jusqu'à présent, la partition n'a pas été reçue au Secrétariat Général, mais il y a du bon espoir qu'on la recevra avant le 10 mars 1972. Au moment que les Délégués procéderont à l'examen du point XXII de l'ordre du jour de la 208ème réunion, vous pourriez faire une déclaration aux Délégués concernant l'organisation de la Journée de l'Europe, au sujet duquel M. Baloup vous fera parvenir une note, et vous pourriez également évoquer les questions de droit d'auteur et droit de reproduction de l'hymne européen.

[signature]

Maud de Boer

cc. Secrétaire Général Adjoint
Chef de Cabinet
Conseiller Diplomatique
M. Heim